

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le **30 juin**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

**Etaient Présents** : Eliane COGNOT (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Jean-Paul PINAUD, Bernadette CORJON, Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS, Jean-Claude GOMA, Dorothée GALOPIN (a reçu procuration de Jean-Luc LAUVERJAT), Monique PIOT (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Jean-Luc LAUVERJAT (a donné procuration à Dorothée GALOPIN), Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Eliane COGNOT), Maryse TRIPIER (a donné procuration à Monique PIOT)

Sophie Malgouris est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite remercier les élus, le personnel communal et toutes les personnes qui se sont investies sur les différentes manifestations des semaines précédentes (fêtes associatives, inauguration et portes ouvertes de l'école, fête de la St Jean, etc.).

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le plan Canicule a été déclenché. La mairie tient un registre des personnes fragiles et/ou isolées, afin que le Garde-champêtre puisse leur rendre visite régulièrement.
- Les effectifs prévisionnels des écoles ont été communiqués lors des derniers conseils d'écoles : 84 enfants en maternelle et 131 enfants en élémentaire. A noter que Mme Soudeille, directrice de l'école maternelle, quitte Nogent et qu'il convient de la remercier pour le travail effectué.
- Les travaux du Pont du Tacot ont débuté le 29 juin. Le chantier a été sécurisé, notamment au niveau de l'accès à la rue des Moulinards. Le pont sera rouvert aux piétons le 28 août. Le pont a été décapé par les services techniques, révélant la vétusté de la structure.
- Deux réunions publiques sont organisées pour le SCOT : le 07 juillet à 20h30 à Chuelles et le 08 juillet à 20h30 à Amilly.
- La visite de la station d'épuration du Lude s'est très bien déroulée, avec un accueil très chaleureux des élus du Lude et de MSE.
- Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable, suite à l'enquête publique relative au périmètre de protection du captage du Baugé.

### **INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Pour l'élaboration du schéma de mutualisation des services entre la communauté de communes et les communes, des questionnaires sont diffusés aux élus, aux agents communaux et aux agents communautaires. Sans obligation de réponse, ils sont à retourner directement au Cabinet Omnis, au plus tard pour le 31 août 2015. Des entretiens avec le Maire des Communes et les services se dérouleront en septembre. Pour information, les questionnaires adressés au personnel communal seront diffusés aux élus.
- Des avenants ont été approuvés en conseil communautaire, portant le marché d'extension du dojo de 699 379.62 € à 701 866.61 € HT, le marché du siège communautaire de 1 031 182.39 € à 1 061 314.80 € HT, et le marché de l'espace des Etangs de 3 425 558.61 € à 3 428 364.12 € HT. D'autres avenants risquent d'être proposés pour l'espace des Etangs compte-tenu des problèmes rencontrés sur le chantier (accessibilité et avancée de la scène, adaptation aux différents spectacles, réseaux pour le théâtre extérieur). La Communauté de Communes a obtenu plus 500 000 euros de subvention de la Région Centre pour la construction de l'Espace des Etangs.
- Deux motions ont été adoptées par le conseil communautaire : défense de la ligne ferroviaire Paris-Nevers, et défense de l'identité communale.

Monsieur Moreau souhaite des précisions sur le projet de nouvelle gendarmerie. Monsieur le Maire précise que la future gendarmerie permettrait d'accueillir douze gendarmes et seraient situées à Châtillon-Coligny, route de Montbouy. Le projet obtiendrait une subvention de 18.6 % de l'Etat, plafonné à une dépense de 2 000 000 €. Les emprunts seraient remboursés par les loyers des gendarmes

## **DECISIONS FINANCIERES**

Monsieur le Maire donne lecture des principales décisions financières prises par délégation :

- Achats de la vitrine pour l'école élémentaire : Lacroix 894.34 euros TTC
- Achat groupe de pulvérisation : MDM 1 344.10 euros TTC
- Achat autolaveuse portative : Christin 1 782 euros TTC
- Achat guirlandes de Noël : Technic Industries 3 214.80 euros TTC
- Achat panneaux de signalisation : Lacroix 5 230.09 euros TTC
- Remplacement coffrets de marché : Somelec 4 598.40 euros TTC
- Reprise des caniveaux Monument aux Morts : TPCM 4 032 euros TTC
- Réhabilitation du bassin de rétention du Baugé : TPCM 11 660.40 euros TTC

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014**

La réglementation impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, qui doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de la Commune, et sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après examen du rapport d'activité du délégataire Véolia Eau, le RPQS 2014 a été envoyé à chacun des conseillers municipaux.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site de la Commune, et sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Au cours des débats, Monsieur le Maire donne les précisions suivantes sur le rapport annuel 2014 :

- travaux réalisés par le délégataire : changement des compteurs pour l'installation de la radiorelève, réhabilitation du château d'eau, renouvellement de la canalisation route de Montbouy, mise en place des débitmètres de sectorisation
- propositions d'amélioration présentée par le délégataire
- amélioration du rendement du réseau d'eau, avec la baisse des volumes prélevés et l'augmentation des volumes vendus

- augmentation de la part du délégataire dans le prix de l'eau, due à la formule de révision de prix  
Monsieur Moreau s'interroge sur les travaux de sécurité préconisés par le délégataire. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'assurer la sécurité du personnel qui intervient sur les équipements.

Madame Piot demande des précisions sur le rapport présenté, et notamment sur l'absence de volumes vendus à des services autres que domestiques en 2014, sur la baisse du nombre de compteurs. Elle regrette que la Commission Eau / Assainissement n'ait été réunie pour étudier les rapports avant présentation en conseil municipal, ou pour faire le point sur le chantier de la station d'épuration. Monsieur Secqueville remarque que les RPQS n'étaient pas présentés en commission auparavant, et rappelle que des réunions de chantier ont lieu tous les quinze jours sur le site de la station, auxquelles sont conviés les membres de la Commission Travaux.

## **2/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2014**

La réglementation impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, qui doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de la Commune, et sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après examen du rapport d'activité du délégataire Véolia Eau, le RPOS 2014 a été envoyé à chacun des conseillers municipaux.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site de la Commune, et sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Au cours des débats, Monsieur le Maire donne les précisions suivantes sur le rapport annuel :

- travaux réalisés par le délégataire
- propositions d'améliorations présentées par le délégataire : renouvellement de la canalisation rue du 11 novembre, traitement de l'azote au niveau de la station d'épuration, rejets de la station

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux de la station d'épuration, avec notamment actuellement la mise en eau provisoire des bassins pour vérifier leur étanchéité.

## **3/ Conseil départemental du Loiret : demande de subvention pour le concert de fin d'année**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser un concert le samedi 5 décembre 2015, interprété par l'ensemble Coruscant.

Le coût du spectacle s'élèverait à 4 000 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter le fonds d'accompagnement culturel aux communes du Conseil Départemental du Loiret pour le financement de ce spectacle.

L'aide du Conseil Départemental s'élèverait à 65 % d'une dépense plafonnée à 3 000 euros. Le coût restant à la charge de la Commune serait donc de 2050 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation du concert interprété par l'ensemble Coruscant, pour un montant de 4 000 euros,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds d'accompagnement culturel aux communes du Conseil Départemental du Loiret,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

## **4/ Indemnité de conseil pour le receveur municipal**

En l'absence de Madame Brigitte Cocard, Receveur municipal à la Trésorerie de Châtillon-Coligny, l'intérim a été assuré pendant 65 jours par Monsieur Christian Faes. A ce titre, il convient de lui attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour cette période.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de concours au taux de 100 % par an,
- de dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel, et sera attribuée à Monsieur Christian FAES, receveur municipal qui a assuré l'intérim de Madame Brigitte Cocard, et proratisée selon la durée du remplacement, soit un montant de 108.22 euros,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 euros.

## **5/ Association du mémorial des Loirétains morts en AFN : demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association du Mémorial des Loirétains morts en AFN.

Les associations réunissant les Anciens Combattants d'AFN du Loiret (FNACA, PG-CATM, UF.UCL, UF.Mutilés du Loiret, UNC-AFF), l'UDAC et le Souvenir Français ont décidé d'ériger un mémorial à la mémoire de leurs camarades morts durant la Guerre d'Algérie et les Combats du Maroc et de Tunisie. Ce mémorial sera érigé à Orléans, dans le parc Pasteur, où se trouve déjà un monument à la mémoire des morts en AFN, en Indochine et en Opérations Extérieures.

Pour ce faire, a été créée l'Association du Mémorial des Loirétains morts en AFN, qui présente aujourd'hui aux communes du Loiret une demande de subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, à 19 voix contre et 4 abstentions (Dominique DENIS, Jean-Claude GOMA, Simone TOUCHARD et Isabelle CAILLEAU), le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette demande de subvention présentée par l'Association du Mémorial des Loirétains morts en AFN.

Au cours des débats, Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association. S'en suivent des échanges sur l'opportunité, d'une part, d'ériger un monument aux morts supplémentaire, et d'autre part, de financer un monument aux morts situé sur la Commune d'Orléans.

## **6/ Autorisation de dépôt d'un permis de démolir pour la suppression du bungalow de l'école élémentaire**

Suite aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les bungalows jumelés qui avaient été installés sur le site ont été déplacés, et doivent être enlevés définitivement.

Afin de régulariser la situation, il convient de déposer un permis de démolir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le dépôt d'un permis de démolir pour la suppression des bungalows jumelés actuellement sur le site de l'école élémentaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

## **7/ Convention de mise à disposition des salles communales**

Le point est ajourné.

## **8/ Convention de prêt du minibus**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention conclue en 2014 entre la Commune et l'Association Sportive du Collège Henri Becquerel pour le prêt du minibus, pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, pour une durée d'un an, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de prêt d'un minibus avec l'Association Sportive du Collège Henri Becquerel, telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 9/ Motion pour le maintien de la ligne ferroviaire Paris-Nevers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion afin d'alerter les pouvoirs publics sur l'importance de la ligne ferroviaire Paris-Nevers pour l'équilibre social et économique de notre territoire.

### Motion :

#### **Les Conseillers Municipaux de la Commune de NOGENT SUR VERNISSON se mobilisent pour préserver la ligne de transport ferroviaire PARIS-NEVERS**

Suite à la publication du rapport parlementaire Duron « TET, agir pour l'avenir », le Conseil Municipal de NOGENT SUR VERNISSON souhaite confirmer l'importance que revêt le maintien de la ligne Paris-Montargis-Nogent sur Vernisson-Gien-Nevers pour l'aménagement du territoire.

Ce rapport semble ne pas avoir pris la mesure de l'importance économique de cette ligne, car ce sont des milliers de travailleurs et d'étudiants qui l'empruntent chaque matin et chaque soir, depuis Montargis, Nogent sur Vernisson et Gien pour rejoindre la capitale ou sa banlieue.

Le Conseil Municipal de NOGENT SUR VERNISSON attend des pouvoirs publics que la réalité de la situation soit prise en considération et que l'avenir de nos bassins de vie ainsi que l'équilibre social et économique de nos territoires restent assurés dans ce contexte économique particulièrement difficile.

Au cours des échanges, Monsieur le Maire rappelle les propos de Monsieur le Député-Maire lors des inaugurations de l'école élémentaire et de la Fête de la St Jean, et insiste sur l'importance de la gare de Nogent sur Vernisson pour le territoire. A la demande de Mme Denis, il propose d'envoyer la motion du Conseil Municipal aux communes environnantes desservies par la gare.

Madame Piot demande un compte-rendu de la dernière réunion du CLAD. Madame Cognot fait le point sur cette réunion, à laquelle de nombreux élus ont assistés en présence de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre Sueur. Elle précise que les suppressions d'arrêt n'interviendront pas dans l'immédiat, mais qu'une enquête sera mise en place dès le mois de juillet. Madame Piot précise que l'Etat souhaite transférer la gestion de la ligne à la Région Centre, mais que tout transfert doit s'accompagner de compensations financières. Madame Cognot souligne les coûts liés à la compétence (ancienneté des machines, travaux sur les voies ferroviaires, etc.).

## 10/ Motion pour la défense de l'identité communale, de la gestion de proximité et de l'activité économique

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux qui n'ont pu signer la semaine dernière la motion pour la défense de l'identité communale, de la gestion de proximité et de l'activité économique, de parapher celle-ci. L'Association des Maires du Loiret s'est en effet proposé de continuer à collecter les signatures.

### Motion

#### **Les conseillers municipaux de la commune de NOGENT SUR VERNISSON se mobilisent pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux**

Après l'annonce par le Gouvernement d'une baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la période 2014/2017, les débats liés au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) inquiètent fortement les élus municipaux. Comment hélas ne pas voir dans ces différentes mesures une volonté de réduire le nombre de communes sans se préoccuper des conséquences économiques et sociales qui pourraient en découler ?

**Les élus locaux sont pleinement convaincus de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, de rationaliser et mutualiser les dépenses de fonctionnement, ce qu'ils font depuis de nombreuses années, alors qu'ils réalisent 71 % de**

**l'investissement public civil. Mais ils refusent que les communes et intercommunalités supportent ces restrictions budgétaires de façon injuste et disproportionnée alors même que leur sont simultanément imposés des transferts de charges non compensés (instruction du droit des sols, temps d'activités périscolaires...) et des contraintes administratives et normatives coûteuses en même temps que chronophages.**

**Ils refusent particulièrement que leurs concitoyens, déjà en proie à bien des difficultés, ne voient leur situation s'aggraver avec la baisse de l'activité économique et le déclin de nombreux services publics pourtant essentiels à la préservation du « *bien vivre ensemble* ».**

Aussi les conseillers municipaux de la commune de NOGENT SUR VERNISSON demandent-ils avec force aux députés (lors du débat en seconde lecture sur le projet de loi NOTRe) et au Gouvernement d'écouter leurs revendications de bon sens indispensables au maintien de l'équilibre économique et social de notre pays.

1. Comme l'Association des maires de France ne cesse de le répéter depuis des mois, **la baisse drastique annoncée des dotations de l'Etat aux collectivités locales doit être adaptée en volume et en calendrier** afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de nombreuses collectivités et d'éviter une chute brutale de l'investissement public ainsi qu'une détérioration des services de proximité dont les répercussions seraient redoutables pour les entreprises comme pour la population.

Il est en outre indispensable que soient révisés les mécanismes obscurs de péréquation horizontale et verticale entre collectivités locales qui n'ont que trop tendance à pénaliser les bons gestionnaires !

2. **L'élection de délégués communautaires au suffrage universel direct**, intégrée dans le projet de loi NOTRe, doit être abandonnée, comme le propose le Sénat, car elle menace l'existence même des communes en créant une nouvelle collectivité territoriale de plein exercice alors qu'est par ailleurs régulièrement affichée la volonté d'alléger le « millefeuille territorial » !

3. **Le seuil minimum de 20 000 habitants envisagé dans le projet de loi NOTRe pour la constitution des EPCI constitue une règle artificielle sans aucun lien avec les réalités locales** et ne peut permettre l'élaboration d'un véritable projet communautaire. Il **doit être purement et simplement supprimé**, comme l'a décidé le Sénat lors de la seconde lecture du texte, afin de rendre aux élus locaux l'autonomie qui leur revient en ce domaine, tout en laissant la commission départementale de coopération intercommunale continuer à remplir le rôle de conciliation qu'elle est parfaitement capable d'assumer en cas de difficultés locales.

4. De la même façon, **la suppression de l'intérêt communautaire et le transfert obligatoire de certaines compétences (eau, assainissement, déchets) aux intercommunalités ne peuvent être acceptés** car ils portent directement atteinte à la compétence générale des communes en remettant en cause des systèmes de gestion qui ont fait leur preuve.

**Le caractère obligatoire des PLUi et la suppression de la minorité de blocage** sont également inacceptables car ils constitueraient une grave atteinte à la liberté locale tout en suscitant l'incompréhension générale des élus locaux devant la remise en cause d'une décision pourtant consensuelle prise il y a moins d'un an !

Les **quelque 550 000 conseillers municipaux** qui animent la vie locale, de façon quasiment bénévole, constituent **une force extraordinaire au service de la population, un lien social de proximité** auquel il serait criminel de porter atteinte en cette période difficile et troublée. Les élus locaux ne peuvent gérer efficacement les collectivités dont ils ont la charge, alors que les contraintes financières sont de plus en plus fortes, dans un contexte de changement perpétuel et de remise en cause de leurs attributions, en dehors de toute concertation.

**Ils exhortent les parlementaires et le Gouvernement à leur faire confiance, à entendre enfin la voix du bon sens et de l'intérêt général en préservant la capacité d'investissement des collectivités locales, l'identité communale et les libertés locales, valeurs auxquelles les élus locaux, comme la population qu'ils représentent, sont profondément attachés et qui constituent un socle de stabilité et de vitalité dont notre pays a plus que jamais besoin !**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 17 juillet prochain.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux de démolition de l'ancien supermarché Atac. Madame Piot souhaite savoir si la date de signature des actes définitifs a été fixée. Monsieur le Maire précise qu'il a été rappelé au Groupe Schiever les termes du protocole d'accord, et notamment les clauses suspensives conditionnant la signature définitive des actes.

Madame Piot fait part de ses réserves sur l'association « L'Etoile Mystérieuse » dont le siège social se situe à Nogent sur Vernisson et qui organise des lotos sur la Commune, notamment au regard des documents fournis à la Commune. Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale est vigilante et s'attache à demander des précisions à cette association quant à son activité. Mais, compte-tenu du fait qu'il s'agit d'une association nogentaise dont les statuts sont déposés en Préfecture et en Mairie, il est difficile de lui interdire d'organiser des manifestations.

Madame Piot souhaite savoir pour quelles raisons la Commune a repris l'entretien des plates-bandes fleuries situées à l'angle des rues de Vilmorin et de Montbouy, qui était auparavant assuré par un privé. Monsieur le Maire précise qu'après vérification du cadastre, il s'agit d'un espace public.

Fin de séance : 21h30

| <b>Membres du Conseil Municipal présents<br/>lors de la séance du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015</b> |                          |                         |                    |
|---|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| Michel LE ROUX  | Eliane COGNOT            | Jean-Paul PINAUD        | Jean-Luc LAUVERJAT |
| Bernadette CORJON   | Jean-Marc<br>SECQUEVILLE | Simone TOUCHARD         | Jean-Loup OUDIN    |
| Sylvain PHILIPPOT   | Annie GREGOIRE           | Gratiane DES<br>DORIDES | Jean-Luc PICARD    |
| Isabelle CAILLEAU   | Véronique DAL PONT       | Dominique DE WILDE      | Raul DA SILVA BRAS |
| Jean-Claude GOMA  | Dorothee GALOPIN         | Monique PIOT            | Maryse TRIPIER     |
| Philippe MOREAU   | Sophie MALGOURIS         | Dominique DENIS         |                    |